



DETERMINER UNE PENSION en fonction de mon taux d'endettement

Par **FOUFANA**, le **02/09/2013** à **21:29**

bonjour, rnactuellement en garde alterné avec deux enfants mon fils de 15ans a décidé d'aller vivre avec son père. Ce dernier me réclame une compensation financière.rnJe voudrais savoir si je suis redevable de quelque chose j'a actuellement un salaire de 2000 euros mais j'ai une petite fille de ans d'un nouveau conjoint à ma charge, en plus je suis endetté avec plusieurs crédits à 50% de mes revenus sans compter mes charges fixes...rndois je lui verser quelques choses et à quelle hauteur?rnde son coté il est hebergé gracieusement et n'a quasiment pas de chargesrncordialement.

Par **amajuris**, le **02/09/2013** à **23:59**

bjr, rnla demande du père de votre fils est légitime car il n'y a plus de garde alternée donc il est normal que vous versiez une pension alimentaire pour votre fils.rnque vous ayez des problèmes financiers et un autre enfant (dont le père participe à son entretien)ne vous autorise pas à ne pas participer à l'entretien de votre fils.rnen l'absence d'accord le père pourra saisir le JAF pour obtenir une pension.rncdt